

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le douze octobre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRÉ - Hind BENAINI - - Maribel AVILES CORONA - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY -- Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON - Malikat VERA - Christian BRISSEPOT - Frank-Eric BAUM - Patrick BOURGEOIS - Eddy JOURDE - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI -- Claude SANCHO.

ETAIENT REPRESENTES

Hamide KERMANI représenté par Jean-François CHAZOTTES
Nathalie BESNIET représentée par Alain GIRARD
Paul FAROUZ représenté par Christine JANODET
Pierre STOUVENEL représenté par Christian DE BARROS
Denis REYNAUD représenté par Marco PISANU

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Imène BEN CHEIKH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

Madame la Maire informe que deux vœux d'urgence sont présentés par les groupes de la majorité municipale :

- Le premier vœu concerne la baisse des APL et la loi Logement (*l'urgence est adoptée à la majorité (4 voix contre dont un pouvoir du groupe Une nouvelle ère pour Orly)*).
- Et le second vœu est relatif à la future exploitation de la ligne de Tramway n°9 (T9) (*l'urgence est adoptée à l'unanimité*).

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à la majorité (3 voix contre du groupe Agir pour Orly).

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur PISANU pose des questions sur les décisions 511, 512, 513 et 548.

Monsieur MESSACI pose une question sur la décision 516.

4 – Communications de la municipalité.

« Je souhaite attirer rapidement votre attention sur quelques événements récents ou à venir :

Samedi 23 septembre

Nous étions très nombreux et je vous en remercie, pour **les inaugurations du Centre administratif Gaston VIENS puis de la place Gaston VIENS**. Cette belle journée ensoleillée nous a permis, à nouveau, de rendre hommage à celui qui fut maire de notre ville pendant 44 ans.

Dimanche 24 septembre

A l'occasion des **élections sénatoriales**, dans le Val-de-Marne, la gauche a montré que l'union permet de remporter des victoires. Je me félicite de l'élection de nos 3 candidats.

Samedi 30 septembre

Nous avons inauguré **le Guichet unique** au Centre administratif municipal. Les Orlysiens sont nombreux à trouver l'espace et les conditions d'accueil agréables et nous font part de leur satisfaction.

Dimanche 1^{er} octobre

La première édition de l'Orlytienne a regroupé 318 personnes. Les 3 courses ont permis la participation de toutes les catégories d'âges.

Jeudi 12 octobre

Alain GIRARD a réuni de **Conseil de Quartier Est.**

Samedi 14 octobre

Les cavaliers étaient nombreux et heureux à l'occasion de **l'inauguration de la nouvelle carrière équestre** dans le quartier des Saules.

Dimanche 15 octobre

Une autre première à Orly, le Conseil des Séniors et les Conseils de quartier ont initié **le Nettoyage citoyen.**

C'est une belle mobilisation citoyenne qui trouvera sa place dans notre Agenda 21.

Je remercie les agents de nos services qui ont accompagné cette initiative.

Hier mercredi, au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, la Métropole du Grand Paris a dévoilé les lauréats des 51 sites retenus dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole ».

Pour notre périmètre de l'EPAORSA – Orly/Thiais – les équipes de Linkcity et de Vinci ont été retenus.

Nous avons 18 mois devant nous pour poursuivre le travail et affiner le projet avec les groupements lauréats.

A ce propos, l'annonce du Parisien de ce jour est erronée. Au stade où nous en sommes le nombre de logements familiaux sur nos sites des « 15 Arpents » et des « Carrières » est autour de 1900.

Je vous proposerai prochainement une visite au « Pavillon de l'Arsenal » où sont présentés l'ensemble des projets.

Maintenant quelques informations sur des événements à venir :

Jeudi 9 novembre

Thierry ATLAN réunira **le Conseil de quartier Centre.**

Vendredi 10 novembre à 18h30

C'est désormais une tradition, la ville organise la Cérémonie en l'honneur des **lauréats du bac 2017**, dans les Salons de la mairie.

Samedi 11 novembre à 11h

Nous nous retrouverons au Monument aux morts pour la commémoration de **l'armistice de la Première guerre mondiale ».**

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5- Reprise des provisions constituées pour litiges et risques.

Adopté à l'unanimité.

6- Budget ville 2017- Décision Modificative n°1 postérieure au BP et au Budget rectificatif 2017.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

7 - T9- Approbation de la convention d'occupation temporaire des voiries et espaces publics pendant la durée du chantier d'aménagement de la ligne.

Adopté à l'unanimité.

8 - T9 - Approbation de la cession à Ile-de-France Mobilités des emprises foncières du futur site de maintenance et de remisage.

Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et 4 (dont un pouvoir) du groupe Une nouvelle ère pour Orly).

9 - Clos Pantin - Approbation de la cession des lots B et C de la deuxième tranche d'aménagement.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

10 - Subventions complémentaires 2017 pour « Orly Muay Thai » et « Lire pour vivre ».

Adopté à l'unanimité.

11 - Subvention complémentaire 2017 pour le Comité de Jumelage.

Adopté à l'unanimité.

12 - Salles de convivialité : conditions de prêt et location et actualisation des tarifs pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

13 - Rapport annuel sur la qualité de l'eau et infrastructures – année 2016.

L'Assemblée municipale prend acte.

Vœu d'urgence relatif à la baisse des APL et à la loi Logement présenté par les groupes de la majorité municipale et le groupe Agir pour Orly.

Considérant les mesures de la Stratégie Logement annoncées le 20 septembre 2017 par le Gouvernement qui devrait aboutir à une loi d'ici à la fin de l'année 2017 ;

Considérant que ces mesures prévoient notamment une baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) pour les locataires du parc social, destinée à générer 1,3 milliards d'économies pour l'Etat ;

Considérant que cette baisse devrait être compensée par une baisse équivalente des loyers imposée aux bailleurs sociaux et ceci sans véritable compensation ;

Considérant que dans le Val-de-Marne, une baisse de loyer d'environ 40 euros de la part du groupe Valophis Habitat (principal bailleur social de la ville) aurait pour conséquence une perte de recettes de 7,25 millions d'euros ;

Considérant que cette perte de recette réduirait de moitié les capacités d'investissement du groupe en matière de construction, de réhabilitation et d'entretien du patrimoine ;

Considérant que le logement, premier poste de dépenses des ménages, est une préoccupation majeure pour les Orlysiens et plus largement les Franciliens ;

Considérant, particulièrement à Orly, que l'occupation du parc social montre notamment que la part des familles monoparentales augmente sans cesse, que la précarité touche de nombreuses familles et que l'on compte de plus en plus de personnes âgées et vivant seules ;

Solidaire des prises de position du Conseil d'administration de Valophis Habitat, du Conseil métropolitain, du Conseil départemental et du Conseil territorial Grand Orly Seine Bièvre ,

Le Conseil municipal d'Orly,

Demande que les mesures annoncées par le Gouvernement le 20 septembre dernier et notamment la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) ne soient pas mises en œuvre et soient retirées du projet de loi « logement et mobilité » prévu d'ici à la fin 2017 ;

S'inquiète du fait que cette baisse des APL pour les locataires du parc social conduira la plupart des organismes HLM à diviser de moitié leurs investissements, ce qui constituera un frein à l'entretien du parc existant et à la construction de nouveaux logements sociaux dans le pays, alors qu'il faut en construire au moins 200 000 pendant 5 ans pour répondre aux besoins.

Demande un réel soutien financier du gouvernement pour le développement de l'offre sociale.

Demande le respect et le renforcement des engagements de l'Etat pour la rénovation urbaine.

Soutient les légitimes revendications des acteurs du droit au logement et du monde HLM pour une revalorisation immédiate des Aides personnalisées au logement, outil essentiel de la solidarité nationale.

Adopté à la majorité (4 voix contre dont un pouvoir du groupe Une nouvelle ère pour Orly).

Vœu d'urgence concernant la future exploitation de la ligne de Tramway n°9 (T9) présenté par les groupes de la majorité municipale, le groupe Agir pour Orly et le groupe Une nouvelle ère pour Orly.

Considérant que la ligne de bus 183 est l'une des plus utilisées en France, avec plus de 70 000 voyageurs par jour et qu'elle est également saturée ;

Considérant que c'est l'une des raisons pour laquelle cette ligne se transformera en Tramway (T9) à l'horizon 2020 sur une très large partie de son itinéraire actuel et qu'une partie du tracé de cette ligne traverse et traversera la commune d'Orly ;

Considérant qu'il est important que les meilleures conditions d'exploitations de cette nouvelle ligne de tramway soient garanties ;

Considérant que l'arrivée du T9 constituera une étape importante dans le renouveau des tramways en Île-de-France, engagé depuis trois décennies et qui s'est accéléré dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région ;

Considérant qu'Île-de-France Mobilités (ex-STIF) désignera le futur exploitant de la ligne dans les prochains mois, comme l'imposent le règlement européen OSP et la loi ORTF qui en a défini les modalités d'applications en Île-de-France ;

Considérant nos craintes qu'Île-de-France Mobilités ne favorise la mise en concurrence des opérateurs de transports et tire ainsi par le bas les conditions de travail et salariales des personnels du secteur ;

Considérant qu'une telle disposition serait un signal fort envoyé pour promouvoir la privatisation des transports franciliens. Alors même que l'EPIC RATP exploite de la ligne 183 depuis 1949, ainsi que la quasi intégralité des lignes à proximité ;

Considérant que la RATP devra, à partir de la mise en service du T9, continuer à assurer la liaison, actuellement existante, de la place Gaston Viens (terminus actuelle du T9), au plateau d'Orly et à la zone aéroportuaire.

Le Conseil municipal d'Orly,

Réaffirme l'urgence de défendre le service public et l'intérêt général et s'inquiète d'une privatisation des réseaux de transport public en Île-de-France ;

Demande que la RATP, opérateur public historique de la ligne, poursuive l'exploitation du T9 ;

Considère que la ligne du T9 s'inscrit dans la continuité du bus 183 et ne nécessite pas de fait qu'un nouvel appel d'offre pour son exploitation soit décidé.

Demande que, au plus vite, soient mises en œuvre les études pour le prolongement du T9 depuis la Place Gaston VIENS jusqu'au plateau aéroportuaire afin de trouver des solutions pérennes pour favoriser le déplacement des voyageurs et des salariés vers ce secteur d'activités et d'emplois très important pour notre ville.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur MESSACI pose sa question :

« À compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la loi NOTRE, les villes qui souhaitent faire payer le stationnement en surface, devront s'organiser pour faire payer les infractions et transmettre les plaques d'immatriculation des fautifs à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions, après signature d'une convention avec cette dernière.

Les PV (procès-verbaux) deviennent les FPS (forfaits post-stationnements).

Et chose nouvelle, ce sera désormais au Conseil municipal de fixer le montant de l'amende.

Quelle politique en la matière la municipalité envisage-t-elle de mener ? Plus précisément, est-il envisagé une gestion en direct, c'est-à-dire réalisée par le personnel communal, ou indirect, en faisant appel à un prestataire extérieur ?

Et quels pourraient être les montants des amendes ? »

Madame la Maire lui apporte la réponse suivante : « Monsieur MESSACI, la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) (et non pas la loi NOTRe) est à l'origine d'une nouvelle vague de décentralisation. Parmi les compétences ciblées dans cette loi, figure le stationnement payant.

La loi vise à la dépenalisation du stationnement payant tout en donnant un levier aux collectivités locales pour gérer le stationnement au plus près de leur réalité territoriale. Elle prévoit en effet que l'utilisateur ne s'acquitte plus d'un droit de stationnement mais d'une redevance d'occupation du domaine public nommée redevance de stationnement. L'instauration et la fixation du barème tarifaire de cette redevance relèvent, comme vous l'évoquez, de la compétence du conseil municipal. L'utilisateur s'acquitte de cette redevance soit au moment de son stationnement, soit selon un tarif forfaitaire sous la forme d'un forfait de post-stationnement (FPS) sur la base d'un avis de paiement à régler dans les trois mois. Comme vous l'évoquez également, la collectivité peut opter pour une gestion du stationnement payant en régie ou par un tiers via une délégation de service public.

Tout cela étant dit, vous le savez, à ce jour, il n'y a pas à Orly de stationnement payant. La ville dispose d'environ 70 places de stationnement gratuit à durée limitée dites Zones bleues. Si la ville devait se pencher sur cette question, nous procéderions comme nous le faisons à chaque fois à l'ensemble des étapes prévues par la loi et nous débattrions en conseil municipal des tarifs et du choix du mode de gestion. Mais cette question n'est pas d'actualité ».

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance

Imène BEN CHEIKH



La Maire d'Orly

Christine JANODET

